

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 FEVRIER 2023

Présent-e-s :

M. Sylvain DUPRAZ, Président

Mme Alexandra SAAS, Vice-présidente

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Vice-secrétaire

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

M. Philippe ROCHETIN, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Jérémy DUCREST, Cédric EPENYOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Nicolas LENOIR, Marco SOLARI, Denis THORIMBERT, Dominique TINGUELY, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Mario RODRIGUEZ, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022**
- 3. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 4. Communications du Conseil administratif**
- 5. Désignation de deux membres du Conseil municipal et un suppléant pour le jury du concours de la passerelle des Sciers**
- 6. Rapports des commissions**
 - a) Sports du 19 janvier**
 - b) Environnement et infrastructures du 23 janvier**

c) **Finances du 26 janvier**

7. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 90-2022 R : Crédit d'engagement de 2 600 000 F pour la réalisation d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciars à Plan-les-Ouates.**
- b) **D 93-2023 P : Crédit d'engagement de 30 000 F pour une étude destinée à préciser la faisabilité architecturale de la future infrastructure culturelle et sociale « La Ruche » sise dans le Plan Localisé de Quartier N° 2 dit « Cherpines » à Plan-les-Ouates.**
- c) **D 94-2023 P : Crédit d'engagement de 2 400 000 F pour la réalisation des travaux d'un nouveau bâtiment pour le Jardin d'aventures (JAPLO) sur la parcelle N° 10'130 à Plan-les-Ouates.**
- d) **D 95-2023 P : Acquisition de 44,6 % de la future parcelle N° 7'487 du PLQ Rolliet et constitution d'un droit de superficie à la société Rolliet Activités SA sur la future parcelle N° 7'487 du périmètre de l'îlot H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.**
- e) **D 96-2023 P : Crédit d'engagement de 300 000 F pour l'étude en vue de la rénovation technique, énergétique et typologique du bâtiment de la Mairie à Plan-les-Ouates.**
- f) **D 97-2023 P : Constitution d'une servitude de passage à pied et véhicules sur la parcelle N° 5662, Commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 50, propriété de la Commune, au profit de la parcelle N° 5660, Commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 48.**

8. Proposition du Conseil municipal

A. Résolution

- a) **R 11-2023 : En faveur de la prolongation d'exploitation de la patinoire**

9. Questions

10. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Sylvain Dupraz, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20h00. Il souhaite la bienvenue aux Conseillers administratifs, aux Conseillers municipaux, ainsi qu'au nombreux public.

Le Président rappelle que tout le monde a reçu une résolution intitulée « en faveur la prolongation de l'ouverture de la patinoire », qui a été déposée par le groupe PDC le Centre. Il propose au Conseil municipal de voter l'ajout de cette résolution à l'ordre du jour de cette séance.

<p>L'ajout de la résolution « en faveur de la prolongation de l'ouverture de la patinoire » est accepté à l'unanimité des présents, avec 23 oui*.</p>
--

*) M. Brunschweiler n'est pas présent lors de ce vote et M. Ulrich n'a pas encore le droit de vote

1. PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Brunschweiler rejoint la séance

Le **Président** demande à l'assistance de se lever. Il donne alors lecture de la prestation de serment :

« *Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer* ».

A l'issue de cette lecture, le **Président** demande à M. Laurent Ulrich, du groupe MCG, de lever la main droite et de répondre par les mots :

'Je le jure' ou 'Je le promets'.

M. Laurent Ulrich prête serment en déclarant : 'Je le promets', sous les applaudissements de l'assistance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

Ce procès-verbal ne suscite ni remarques, ni corrections.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 est approuvé sans modification par 21 voix pour et 3 abstentions.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Délai référendaire

Le **Président** précise que le délai référendaire des délibérations qui seront votées ce soir débutera le 16 février et s'achèvera le 27 mars 2023.

3.2 Démission de M. Tinguely

Le **Président** informe que M. Tinguely a donné sa démission et fait lecture de son courrier daté du 16 janvier 2023 :

« Cher Sylvain, chers membres du Conseil municipal, chers membres du Conseil administratif,

Par ces quelques lignes, je vous informe de mon retrait du Conseil municipal après le 15 février 2023.

Pour la première fois en 2003, à 22 ans, sous les flamboyantes couleurs de l'Action Villageoise, je me retrouve 20 ans plus tard sous les sylvestres couleurs des Verts, avec toujours en ligne de mire la défense de notre environnement et du bien commun.

Quelque peu triste de vous faire mes adieux, je conserverai assurément d'inoubliables souvenirs du mon passage parmi vous. »

3.3 Cérémonie des promotions citoyennes

Le Président informe que cette cérémonie aura lieu mercredi 15 février à 18h30 à l'Espace Vélodrome. Les personnes non encore inscrites peuvent le faire auprès de Mme Patricia Merad.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

4.1 Travaux de la Distillerie

M. Rodriguez informe que les travaux ont démarré le 16 janvier dernier pour ce qui est de la partie brasserie. Les quelques soucis avec les entreprises, notamment avec leurs véhicules qui sont souvent mal stationnés, seront réglés.

4.2 Travaux des espaces publics du Rollet

M. Rodriguez annonce que le chantier démarrera mi-février, avec l'installation de chantier le 13 février. La réalisation des places de parking provisoires le long du chemin des Petites-Fontaines débutera le 20 février. Elles sont destinées à l'école Stittelmann. Des places « 2-roues autorisés » sont prévues pour les jeunes de l'école. Des tuyaux seront posés pour l'approvisionnement en chaleur du quartier.

4.3 Plantations

M. Rodriguez informe que le service des Espaces verts a étudié la possibilité de planter des arbres fruitiers dans la commune. Il ne sera pas possible d'en prévoir partout car ils nécessitent certaines conditions et un suivi particulier. 5 arbres fruitiers ont été plantés cet hiver : 2 pommiers et 1 cognassier au parc de Serves et 1 pommier et 1 cognassier au parc des "Terrains rouges.

4.4 Mobilité

M. Rodriguez informe que le plan mobilité seniors a été lancé le 29 novembre dernier, à l'initiative de M. Magnin. Il a débuté cette année avec la préparation des questionnaires, les visites de terrain, etc., pour aboutir à un rapport final en décembre 2023.

4.5 Emprunts

M. Rodriguez précise que la Commune ne fait pas d'emprunts auprès d'institutions sportives. Elle fait des emprunts à moyen et long terme, à taux fixe en général, uniquement auprès d'institutions bancaires de la place, voire des assurances comme les Rentes Genevoises par exemple.

4.6 On Stage

M. Magnin annonce que cette nouvelle manifestation se déroulera le 21 mars prochain, en lien avec la Promotion économique et le service d'Action sociale. Les élèves des établissements scolaires Stittelmann, de Staël et Voirets se rendront dans la zone industrielle pour y découvrir les métiers. Ce projet est à l'étude depuis plus de 4 ans. Il s'agit de faire découvrir l'entrepreneuriat aux jeunes, ainsi que la richesse de notre zone industrielle, dans une vocation d'orientation.

4.7 Visite de la délégation du PIPA

M. Magnin précise qu'il s'agit du Parc de la Plaine Industrielle de l'Ain, près de Lyon. Ils ont en effet demandé à visiter notre zone industrielle et notre façon de faire à Genève.

4.8 Travaux de Carrefour-Rue

M. Magnin annonce que les travaux des villages Noé 1 e 2 sont en cours de réalisation et seront terminés en avril 2023.

4.9 Recrutement direct

M. Magnin annonce un recrutement direct le 8 février prochain de 14h à 17h à la salle communale pour les jeunes en recherche d'emploi. Une centaine de places d'apprentissage seront proposées, par une vingtaine d'entreprises dont certaines de la ZIPLO.

4.10 Permanence impôts

M. Magnin annonce que la permanence impôts est ouverte depuis le 1^{er} février. Les personnes qui ont besoin d'aide pour leur déclaration peuvent s'inscrire auprès du service de l'Action sociale.

4.11 Assemblée des contrats de quartier

M. Magnin annonce que cette assemblée aura lieu le jeudi 2 mars au Sapay. Ce contrat de quartier est dans sa première année d'existence

4.12 Formation de baby-sitting

M. Magnin annonce qu'une formation de baby-sitting est prévue pendant les vacances de février.

4.13 Effectifs scolaires du Sapay

M. Magnin informe que Lancy a décidé que les nouveaux élèves de 1P n'iront pas au Sapay mais seront répartis dans d'autres écoles lancéennes. Un courrier a été envoyé aux habitants de Plan-les-Ouates pour leur assurer une place pour leurs enfants, car Plan-les-Ouates n'est pas en sureffectifs.

4.14 Politique du sans-abrisme et LRPFI

M. Magnin informe que la LRPFI (loi sur la répartition de la péréquation financière) a été votée par le Grand Conseil. Elle prévoit que la gestion des sans-abri revient aux communes. Un montant sera versé au FI et au sans-abrisme pour la répartition des coûts. Notre commune est concernée.

4.15 Pavillons d'accueil pour les réfugiés

M. Magnin informe que nous sommes en contact étroit avec l'Hospice général et les riverains pour ce qui est du projet de pavillons destinés notamment aux migrants ukrainiens, aux Cherpines et à Drize. Des présentations publiques ont été organisées. Les réactions ont été diverses et les riverains défendent leurs droits.

4.16 Illuminations de Noël

M. Magnin annonce que les illuminations ont été enlevées. Ce sujet sera traité en commission Sociale ; en effet, le projet initial est loin d'être réalisé pour des raisons d'autorisations.

4.17 Animalì

M. Magnin annonce que la présence culturelle se passe très bien, tant en termes de nombre de spectateurs que de qualité de spectacle. L'exposition Animalì à La Julienne est encore en cours jusqu'au 12 février. Destinée aux tout-petits, cette exposition a battu tous les records de fréquentation avec plus de 2500 visiteurs, contre 1200 les années précédentes.

4.18 Cinéma

M. Magnin annonce une programmation importante de films, avec notamment FILMARcito en février-mars, une collaboration avec les mercredis du fantastique du NIFFF, le festival du Film Vert en mars, et le FIFDH le 28 mars.

4.19 Danse en famille

M. Magnin annonce que Danse en famille a eu lieu 28 janvier 2023 avec 17 participants.

4.20 Week-end musical

M. Magnin annonce que le Week-end musical traditionnel aura lieu les 25 et 26 mars avec 39 musiciens.

4.21 Œuvre au mail 2000

M. Magnin informe qu'une sculpture a été installée au mail 2000 à la suite de Sculpture Garden. Elle est louée pendant 4 mois.

4.22 Assises du 8 chemin de Vers

M. Magnin signale que les 3 bancs installés sont également une œuvre culturelle. Ils seront inaugurés en même temps que la place en avril prochain.

4.23 Made in Antigél

M. Magnin annonce que le Made in Antigél aura lieu le 18 février sous la bulle de tennis aux Cherpines. Le spectacle est intitulé Bubble Dream.

4.24 Big Air

Mme Monbaron annonce que la 2^{ème} édition du Big Air sur la Butte le dernier week-end des vacances de février, soit les 25 et 26 février, de 10h à 17h. Accessible à toutes et à tous dès 5 ans, cette activité ne nécessite aucune compétence particulière et promet beaucoup de fun et d'adrénaline. La piste et son saut vous propulse sur un airbag géant, accessible avec des bouées gonflables fournies sur place mais également avec des skis pour les plus téméraires. Afin de faire découvrir différentes activités outdoor, des initiations de slackline et de grimpe seront également proposées durant l'ensemble du week-end. La buvette sera tenue par l'association du Festival Rock d'Arare et le Locados (boissons et crêpes). Le slackline est en accès libre sans instruction à partir de 6 ans. Le Big Air est également gratuit, mais une instruction est obligatoire ; les personnes doivent en outre approuver le règlement et les conditions de participation ; une décharge parentale est demandée pour les enfants entre 12 et 15 ans ; les enfants de 5 à 11 ans doivent être accompagnés par une personne majeure.

4.25 Incivilités

Mme Monbaron annonce 18 incivilités enregistrées pour décembre et janvier : 9 cas de déchets, 3 cas de dommages à la propriété, dont 2 dans les WC des Cherpines et une vitre cassée à un arrêt de bus à Arare, ainsi que 6 tags.

4.26 Contrat local de sécurité

Mme Monbaron précise qu'il s'agit de l'action conjointe entre la police cantonale et la police municipale :

- Vendredi 16 décembre 2022 à 21h20 : patrouille pédestre secteur centre : 3 individus contrôlés dont 1 qui a été déclaré en contravention pour salissure dans le préau de l'école Pré-du-Camp.

- Jeudi 19 janvier 2023 à 17h20 : contrôle de sécurité avec deux policiers de la POLPROX de Carouge. Patrouille pédestre sur l'ensemble du secteur centre, place des Aviateurs, Promenades et quartier du Vélodrome : RAS.

Ils ont aidé un enfant âgé de 12 ans, un peu perdu, à contacter ses parents car son cours de solfège n'avait pas lieu. Un message a été laissé à sa maman dont il a pu donner le numéro puis, sans nouvelles, les agents ont trouvé le numéro de téléphone de son papa qui est venu le rechercher.

- Vendredi 13 janvier 2023 à 17h30 : patrouilles avec 4 policiers cantonaux en civil à la place des Aviateurs et à l'école du Pré-du-Camp, RAS.
- Jeudi 26 janvier 2023 à 10h00 : contrôle radar à la route de Saconnex d'Arve : 531 véhicules contrôlés et 4 infractions relevées.

4.27 Interpellations de cambrioleurs

Mme Monbaron signale que début janvier, lors de la patrouille intercommunale PLO-Bernex, les agents ont été les premiers sur les lieux de cambriolages annoncés par la centrale police. Toutefois, ils ont dû attendre l'arrivée de la police cantonale pour aller sur le site afin d'interpeller les auteurs. Dans l'un des deux cas, les APM ont repéré l'un des cambrioleurs qui était cagoulé et l'ont poursuivi ce qui a permis de l'interpeller un peu plus loin en coordination avec la police cantonale. Elle relève le professionnalisme des agents et les risques qu'ils ont encourus du fait qu'ils ne savaient pas si les délinquants étaient armés ou non.

4.28 Cambriolages (données cantonales)

Mme Monbaron annonce 6 cambriolages (villas, appartements et commerces) en décembre, et 4 cambriolages (villas et appartements) en janvier. Pour comparaison, le nombre de cambriolage s'est élevé à 5 en janvier 2022.

4.29 5% de surfaces destinées à la vie de quartier au Rolliet

Mme Monbaron annonce que le CA a récemment validé la poursuite du travail avec la Chambre d'économie sociale et solidaire afin de trouver les programmes et les porteurs de projets qui viendront animer les surfaces destinées à la vie de quartier dans les rez-de-chaussée des immeubles du Rolliet. En parallèle, le groupe des Maîtres d'ouvrage, la Commune et le Canton travailleront en 2023 à la création de la coopérative de quartier via la rédaction de statuts, règlements et autres documents permettant de lui donner une existence juridique et d'imaginer son fonctionnement futur. La coopérative, une fois constituée, recevra les surfaces de 5% et les administrera. Il est donc important de prendre le temps de se pencher de manière précise sur son fonctionnement afin de garantir la réussite de ce projet novateur.

4.30 ZIPLO

Mme Monbaron signale que des discussions auront lieu avec la FTI en vue du lancement par la Commune d'un plan directeur de la zone industrielle.

4.31 Aménagement des voiries au Rolliet

Mme Monbaron annonce que les travaux ont commencé. Cet aménagement entraînera la suppression des 76 places de parking de l'école Stittelmann. La Commune mettra à disposition des enseignants des places autour du tennis jusqu'en juillet prochain. Il se peut que ces places ne soient pas renouvelées au vu des décisions prises par le Conseil d'Etat qui veut limiter le stationnement pour son personnel.

5. **DESIGNATION DE DEUX MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL ET UN SUPPLEANT POUR LE JURY DU CONCOURS DE LA PASSERELLE DES SCIERS**

Le **Président** fait savoir qu'il a reçu 2 candidatures, de M. Epenoy et de M. Thorimbert. Il demande si d'autres personnes souhaitent se porter candidat.

M. Torri tient à s'excuser auprès de ses collègues et du secrétariat pour ne pas avoir transmis la candidature de M. Solari.

M. Seydoux fait également part de ses excuses pour ce qui concerne la candidature de M. Lenoir, qu'il a omis de transmettre.

Le **Président** prend note des candidatures de M. Solari et de M. Lenoir.

En l'absence d'autres candidatures, le **Président** propose de passer au vote.

M. Seydoux remarque que son groupe ne fait partie d'aucun jury et n'a aucune présidence de commission.

Mme Ruegger estime qu'il serait judicieux d'avoir une représentation équitable entre les partis plutôt de gauche et plutôt de droite.

Mme de Mitri pense que les membres du jury devraient habiter dans le quartier.

M. Tinguely pense que M. Solari devrait plutôt participer au contrat de quartier.

Le **Président** passe au vote pour les membres, à main levée, chaque Conseiller municipal pouvant voter pour 2 candidats.

Sont élus membres : M. Nicolas Lenoir, avec 14 voix et M. Cédric Epenoy, avec 13 voix.

Le **Président** demande qui se présente comme suppléant. M. Thorimbert et M. Solari se proposent comme suppléants.

Le **Président** passe au vote pour le suppléant.

M. Denis Thorimbert est élu suppléant avec 11 voix.

6. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à f)

a) **Sports du 19 janvier**

Mme Dubois donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

b) **Environnement et infrastructures du 23 janvier**

M. Thorimbert donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

c) **Finances du 26 janvier**

M. von Haller donne lecture de ces rapports qui n'appellent aucune remarque.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 90-2022 R : Crédit d'engagement de 2 600 000 F pour la réalisation d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciens à Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 90-2022 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 13 décembre 2022. Cette délibération a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures qui, dans sa séance du 23 janvier 2023, a préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également émis un préavis favorable à l'unanimité dans sa séance du 6 janvier 2023.

M. Thorimbert remarque, comme cela a été mentionné dans le rapport de la commission, que ce projet résoudra un certain nombre de problèmes pour les habitants des Sciens, mais il ne sera plus possible de passer du chemin de l'Essartage à la route de Saconnex-d'Arve. Avec cette fermeture, il sera créé une raquette avec des places de stationnement supplémentaires sont prévues pour les 2-roues, ce dont le quartier a bien besoin. Il ne sera plus possible d'accéder à la route de Saconnex-d'Arve, y compris pour les 2-roues, motorisés ou non. La parcelle entre la route de Saconnex-d'Arve et la raquette appartient à l'Etat. Les vélos devront passer le long de l'immeuble où se trouve un café, et pour arriver depuis la route de Saconnex-d'Arve, et devront slalomer entre les blocs de béton, ce qui ne sera pas aisé pour vélos-cargo par exemple. Les scooters ne pourront pas passer du tout. Un scootériste qui serait garé dans la raquette et voudrait se rendre à Bardonnex, par exemple, devra, pour respecter le plan de circulation, descendre le chemin de l'Essartage pour rejoindre le giratoire de la Milice et aller tourner aux Palettes pour revenir sur la route de St-Julien et remonter en direction de Bardonnex. Ce trajet représente un certain nombre de km. Les cyclistes, dont il fait partie, choisiront de passer le long de l'immeuble, avec les risques que cela comporte pour les piétons, poussettes, etc. Il estime que ce non-aménagement pour les 2-roues est un problème. Il a bien compris que la commune n'a pas la maîtrise de la parcelle, qui appartient à l'Etat. Il a voté ce crédit, mais invite le Conseil administratif à discuter avec l'Etat pour trouver une solution pour faciliter les déplacements de 2-roues, motorisés ou non.

M. Seydoux demande que le plan soit projeté. Il estime que la non-accroche sur la route de Saconnex-d'Arve a du sens pour éviter le trafic de transit. Cela entraîne cependant un report complet sur la route du Camp et ensuite sur la route de St-Julien qui est déjà extrêmement chargée, alors que le giratoire distribue de l'autre côté de la route de St-Julien. Le problème de circulation pourrait être pire qu'à l'heure actuelle. Une des possibilités, assez élégante, serait la route de chantier qui part de la route du Camp pour rejoindre celle de Saconnex-d'Arve. Il souhaite savoir s'il est possible de la requalifier comme route. Il déplore en outre que le giratoire débouche sur une route secondaire, ce qu'il estime être une totale aberration. Il aurait souhaité entendre les responsables qui disent qu'il n'est pas possible de se connecter directement sur le giratoire. Les nuisances en termes de circulation sont augmentées avec la solution proposée, et d'autant plus avec les nouvelles constructions prévues.

M. Rodriguez remercie les commissaires d'avoir voté favorablement cette délibération. Il rappelle que la réalisation de cette route est attendue depuis la création du quartier, à la suite de l'abandon par le Grand Conseil des L1 et L2. C'est la Commune, et non le Canton, qui a dû faire le nécessaire pour pouvoir connecter et donner une accessibilité à ce quartier, conformément à la législature dans le cadre du plan localisé de quartier. Pour répondre aux inquiétudes de M. Thorimbert, il confirme qu'un passage pour les 2-roues sera étudié. Pour ce qui est du giratoire, il rappelle ce qui a été dit en commission Finances : une desserte de quartier ne peut pas se connecter sur un giratoire ou une voie nationale. Or, aujourd'hui, le giratoire de la Milice est propriété de l'Office Fédéral des Routes, et il n'est donc pas possible de s'y connecter

directement, sauf dérogation dudit office. Il nous a déjà fallu près de 3 ans pour négocier avec cet institution la réalisation de cette route d'accès et toute négociation supplémentaire l'aurait encore retardée. Il rappelle qu'une patinoire pouvant accueillir 8'500 spectateurs sera construite à Trèfle-Blanc, dont une grande partie y accéderont par ce giratoire. La solution retenue est la meilleure, même si elle n'est pas optimale pour les habitants. Quant à la route du Camp, elle est propriété du Canton. La route du côté du chemin sans nom sera équipée d'une piste cyclable bidirectionnelle. Ce qui importe aujourd'hui, c'est de donner un accès au quartier. La question du raccordement à la route de Saconnex-d'Arve et celle de la route du Camp pourront être étudiées ultérieurement.

M. Seydoux insiste qu'il convient de prendre en compte l'impact sur la route de St-Julien, dans les 2 sens.

M. Rodriguez confirme que le Conseil administratif en est conscient. Il convient de considérer également le futur aménagement de Trèfle-Blanc, notamment.

M. Tinguely remarque que la meilleure solution serait de limiter les routes et de diminuer le nombre de voitures.

M. Favre relève qu'une route sort actuellement sur la route de Saconnex-d'Arve et qu'il est question de la fermer à toute circulation. Or, il pense qu'elle fonctionne très bien. Il demande s'il ne serait pas opportun de la maintenir pour décharger cette nouvelle route.

M. Rodriguez répond que la route en question n'aurait jamais dû être construite. Elle est provisoire.

Mme Monbaron remarque que si le chemin reste ouvert, toutes les voitures qui viennent de Troinex par la route du Camp prendront le chemin de l'Essartage pour rejoindre le giratoire, pour éviter les bouchons. Il ne doit pas y avoir autant de circulation sur ce petit chemin.

M. Favre remarque que le chemin pourrait être limité aux riverains.

En l'absence d'autres intervention, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 90-2022 R par 24 voix pour, soit à l'unanimité.</p>
--

M. Rodriguez remercie le Conseil municipal pour ce vote. Cette délibération est le résultat de longues études et discussions, et nous allons enfin pouvoir réaliser cet accès pour les habitants des Sciers.

b) D 93-2023 P : Crédit d'engagement de 30 000 F pour une étude destinée à préciser la faisabilité architecturale de la future infrastructure culturelle et sociale « La Ruche » sise dans le Plan Localisé de Quartier N° 2 dit « Cherpines » à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 93-2023 P (annexe 2), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin se réjouit de présenter cette délibération, résultat d'un long travail, en collaboration avec les responsables de la culture et du social de Plan-les-Ouates et de Confignon. La programmation a été déterminée. Elle a évolué par rapport à celle d'il y a 10 ans, avec un aspect socio-culturel. Les besoins existent et augmenteront encore avec les futurs nouveaux habitants. La vie culturelle sera amenée au cœur du quartier, au centre des Cherpines. Au-delà des intentions

de la programmation, il convient de s'assurer que le tout tiendra dans le cube qui nous échoit, qui aura 2000m² au sol. La programmation est actuellement à 3'100m². Il faudra donc prévoir 1 étage, ou 1 étage et demi. Cette pré-étude permettra de s'assurer de la faisabilité du projet, de déterminer le cahier des charges qui sera utilisé soit pour un concours d'architectes soit pour un appel d'offres. Le processus est identique à celui qui a été fait pour le sport. La perspective de la Ruche est à 2030. Le Conseil administratif souhaite que cette délibération soit votée sur le siège, en raison de son faible montant (CHF 60'000.- au total), pris en charge pour moitié par Confignon, soit CHF 30'000.- pour Plan-les-Ouates. L'estimation a été large, pour éviter de devoir demander des suppléments.

Le Président informe que le Bureau préconise un renvoi en séance des commissions conjointes de cette délibération.

M. Reversy remarque qu'une séance de commissions conjointes entraîne la convocation de 25 personnes, ce qui entraîne des frais supplémentaires, alors que nous venons de recevoir beaucoup d'informations de la part du Conseil administratif. Le groupe des Verts est en faveur d'un vote sur le siège.

M. Rochetin rappelle que lors de la dernière séance du Bureau, les membres manquaient encore d'informations. Le principe de l'étude de faisabilité architecturale a semé quelque peu le trouble parmi les membres du Bureau. Après réflexion et au vu des informations fournies ce soir, il se prononce en faveur d'un vote sur le siège.

M. Rodriguez précise qu'il est usuel de procéder à une étude de faisabilité pour un tel projet. Le terme « architectural » est peut-être mal choisi. Il s'agit d'une étude de faisabilité qui permettra de déterminer la surface nécessaire et son agencement, ainsi qu'une estimation des coûts de réalisation

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote le principe de vote sur le siège de cette délibération, qui est accepté à l'unanimité, soit avec 24 oui.

Le Président soumet maintenant cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 93-2023 P par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

c) **D 94-2023 P : Crédit d'engagement de 2 400 000 F pour la réalisation des travaux d'un nouveau bâtiment pour le Jardin d'aventures (JAPLO) sur la parcelle N° 10'130 à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 94-2023 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin précise que le Conseil administratif préconise un renvoi en commissions. Il ajoute que le programme est déterminé et que nous avons une autorisation de construire. Il est important de ne pas perdre de temps. Le JAPLO est installé actuellement de manière provisoire dans l'ancienne école de Champ-Joly, avec une disposition qui convient beaucoup moins bien qu'auparavant. Tout le monde se réjouit de pouvoir disposer de nouveaux locaux. La programmation et la disposition des locaux ont été étudiées en collaboration avec le JAPLO, et le projet correspond donc à leurs besoins. Des discussions ont eu lieu avec le projet Paroisse qui a déposé son autorisation de construire et qui pourrait démarrer le 15 mars prochain si tout va bien, auquel cas les 2 projets pourraient être synchronisés. Mais le Conseil administratif souhaite aller de l'avant avec le projet JAPLO quoi qu'il en soit. Les locaux de Champ-Joly pourront être

libérés, ce qui permettra d'installer la bibliothèque ou de créer des classes supplémentaires si nécessaire. Le lieu est adapté, avec un grand jardin. Les informations financières seront détaillées en commissions.

Le Président précise que le Bureau préconise le renvoi en commissions Environnement et infrastructure et Finances de cette délibération.

M. Thorimbert rappelle qu'il travaille pour le JAPLO et qu'il n'interviendra dès lors pas dans la discussion ni dans le vote.

En l'absence d'autres intervention, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cet objet en commissions Environnement et infrastructure et Finances.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commission de ce projet de délibération D 94-2023 P par 23 voix pour et 1 abstention.

d) D 95-2023 P : Acquisition de 44,6 % de la future parcelle N° 7'487 du PLQ Rolliet et constitution d'un droit de superficie à la société Rolliet Activités SA sur la future parcelle N° 7'487 du périmètre de l'îlot H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 95-2023 P (annexe 4), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron précise que cette délibération concerne la parcelle sur laquelle va se construire le Pôle Social Santé. Elle appartient à 55,4% à la commune de Plan-les-Ouates et à 44,6% à un tiers qui réalisera le bâtiment. Il est prévu avec cette société, depuis plusieurs années, qu'elle nous cède la totalité du foncier et qu'elle y construise le Pôle Santé Social. Pour ce faire, elle sera au bénéfice d'un droit de superficie, qu'elle financera dès le début de son activité. Elle remettra les 44,6% du terrain qui lui appartiennent à la Commune et commencera à payer le droit de superficie dans 50 ans. La Commune ne devra donc pas acheter le terrain, mais la société pour bénéficier de ces 44,6% sans payer de rente durant ce temps. Le droit de superficie sera conclu pour une durée de 90 ans. Des locaux pour le service social sont prévus dans ce bâtiment, ainsi que pour la police municipale. Ces locaux seront utilisés sur la base d'un usufruit et ne payera pas de loyer. Ces surfaces seront déduites du droit de superficie pour la rente à payer. Elle préconise un renvoi en commission pour des explications plus détaillées.

Le Président précise que le Bureau préconise un renvoi en commissions Aménagement et nouveaux quartiers et Finances.

En l'absence d'autres intervention, **le Président** soumet le renvoi en commissions de cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commissions Aménagement et nouveaux quartiers et Finances. de ce projet de délibération D 95-2023 P par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 96-2023 P : Crédit d'engagement de 300 000 F pour l'étude en vue de la rénovation technique, énergétique et typologique du bâtiment de la Mairie à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 96-2023 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que le Conseil municipal a voté en 2019 une délibération d'un montant de CHF 160'000.- pour une étude sur l'état énergétique des différents bâtiments des patrimoines administratif et financier de la commune. Il en est ressorti que le bâtiment de la mairie doit être rénové (et pas le bâtiment de liaison dans lequel a lieu cette séance) pour répondre aux exigences de la loi sur l'énergie. Les travaux à prévoir concernent essentiellement l'isolation des façades, le remplacement des fenêtres, l'adaptation de la toiture pour supprimer les problèmes de surchauffe en été et de perte de chaleur en hiver, le remplacement des installations CVSE et les centrales solaires. Pour ce faire, le Conseil administratif souhaite engager une équipe de mandataires pour développer un projet de rénovation de l'ensemble du bâtiment. Aujourd'hui, les installations techniques sont fonctionnelles, mais généralement en fin de vie et le diagnostic prévoit différentes interventions d'assainissement, la mise en place de l'isolation, la modification des lucarnes, le remplacement de la production de chaleur, le contrôle général des installations électriques, etc. Le coût de l'ensemble de ces travaux a été estimé à CHF 1,7 mios HT. Le groupe de mandataires affinera la première étude, pour aller de l'avant-projet jusqu'à l'appel d'offres et la sélection et la comparaison des adjudications pour l'ensemble des corps de métier. Le montant représente 49% des honoraires de ce groupement de mandataires et les 51% constituent ensuite le crédit de réalisation et de réaménagement, L'ensemble de ces phases est estimé à CHF 300'000.- TTC.

Le Président signale que le Bureau préconise le renvoi de cette délibération en commissions Environnement et infrastructure et Finances.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi en commissions Environnement et infrastructure et Finances de ce projet de délibération D 96-2023 P par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

f) **D 97-2023 P : Constitution d'une servitude de passage à pied et véhicules sur la parcelle N° 5662, Commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 50, propriété de la Commune, au profit de la parcelle N° 5660, Commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 48**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 97-2023 P (annexe 6), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron précise que cette délibération est liée à la délibération votée il y a quelques temps pour la servitude de distance et de vue droite à la Distillerie. En effet, lors de la signature de cet acte chez le notaire, le propriétaire de la parcelle a évoqué un usage existant depuis très longtemps mais non formalisé. L'accès à sa parcelle par un petit portail est pour moitié sur sa parcelle n° 5660 et pour moitié sur celle de la Commune, n° 5662. Il craignait que l'accès lui soit interdit dans le futur et il a proposé, en échange de la servitude de distance et de vue droite sur sa parcelle, une servitude de passage à son bénéfice, à pied et à véhicule, le long de la Distillerie, ce à quoi nous avons consenti, puisque c'est un état de fait qui n'a jamais posé de problème. Elle propose de voter cette délibération sur le siège, afin de pouvoir procéder à la signature à la fin du

délai référendaire de cet acte notarié qui validera les 2 servitudes et permettra de réaliser un toit unique pour tout le bâtiment.

Le Président précise que le Bureau préconise également un vote sur le siège pour cet objet.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet au vote du Conseil municipal le principe du vote sur le siège, lequel est accepté avec 24 voix, soit à l'unanimité.

Le Président soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 97-2023 P par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

8. PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Résolution

a) R 11-2023 : En faveur de la prolongation d'exploitation de la patinoire

M. Rochetin donne lecture de la résolution (annexe 7).

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette résolution R 11-2023, laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Seydoux annonce que son groupe, PVL, soutient cette résolution.

M. Solari remarque que le 4 octobre 2022, l'ACG a émis un certain nombre de recommandations en termes de mesures d'économie d'énergie. En ce qui concerne les patinoires, le maintien des patinoires extérieures était préconisé avec une ouverture coordonnée et raccourcie de début décembre à fin janvier. La solidarité intercommunale a déjà été mise à mal par la commune en ce qui concerne la date butoir de fin janvier, avec une prolongation de l'ouverture jusqu'au 19 février. Pourquoi n'avoir pas choisi la date de la fin des vacances février, à savoir le 26 février ? Il semblerait que la raison soit la faible affluence pendant les congés scolaires. Il se demande dès lors si une prolongation au 26 février, voire plus, se justifie vraiment. Il semblerait que nous sommes au cœur d'un dilemme entre les dimensions sociales et écologiques. Certes, la situation actuelle se révèle meilleure que les prévisions qui avaient été faites en raison de la douceur des mois derniers, mais la nécessité d'une transition énergétique, elle, n'a pas changé. L'observatoire énergétique constate déjà un léger relâchement des efforts en janvier. De meilleures conditions météorologiques nous permettent-elles de surseoir aux décisions prise en vue de diminuer la consommation d'énergie ? Avons-nous envie de reprendre le cours de la vie comme avant, comme cela est constaté au niveau du transport aérien par exemple ? ou avons-nous envie de saisir l'opportunité d'interroger nos valeurs par rapport aux enjeux et défis majeurs de notre société ? Il pense que se tenir à cette décision pourrait constituer un déclencheur au niveau de la sensibilisation de la population, et surtout assurer la cohérence de nos choix présents et à venir.

Mme de Mitri remarque qu'il s'agit simplement d'ajouter une petite semaine pour permettre aux familles et aux enfants qui ne peuvent pas se permettre d'aller skier en raison des conditions économiques, de profiter de la patinoire.

M. Favre demande si les autres communes qui prolongent l'ouverture de leurs patinoires ont procédé par une résolution du Conseil municipal ou s'il s'agit d'une décision de leur Conseil administratif.

M. Magnin répond que les autres communes ont pris la décision au sein de leur administration.

M. Solari précise que la résolution demande une ouverture prolongée d'au moins 1 semaine.

M. Tinguely revient sur la décision de l'ACG, qui a été prise pour une cohérence entre toutes les communes du canton. Plan-les-Ouates fera un peu cavalier seul et c'est regrettable. Il avait proposé en son temps une patinoire synthétique car il s'agit essentiellement d'une patinoire d'agrément. Ce genre de question ne se pose pas avec une patinoire synthétique. Elle aurait pu être ouverte de novembre à avril. La technologie pour la glace synthétique a beaucoup progressé et on arrive quasiment à la même qualité que la glace naturelle. L'urgence climatique est là, l'intelligence, c'est aussi d'investir dans des alternatives plus durables et moins énergivores.

Mme Saas demande si d'autres communes ont prolongé l'ouverture de leur patinoire.

M. Magnin répond par l'affirmative. 3 communes ont prolongé.

M. Brunschweiler précise à l'intention de M. Tinguely que les patinoires synthétiques conviennent peut-être pour des patinoires d'agrément, mais il est impossible d'y pratiquer du sport.

M. Rochetin estime que Plan-les-Ouates ne briserait pas la solidarité intercommunale, puisque 3 autres communes ont déjà prolongé l'ouverture. Ce sera l'occasion de profiter un peu plus de notre glace. Il rejoint la remarque de M. Brunschweiler et, en tant que président de la commission Sports, il pense que le HC Plan-les-Ouates n'apprécierait pas de patiner sur du plastique. En l'occurrence, la glace est là et cela ne coûtera pas grand-chose de la prolonger un peu.

M. Haas remarque que la commune s'est vue un peu agresser sur les réseaux sociaux quand elle a demandé aux citoyens de faire des efforts sur leurs consommations d'énergie. Ils les ont faites, nous les avons faites, et là, nous allons décider de continuer à consommer pour une semaine d'ouverture de plus. Il serait bien, pour notre image aussi, de respecter nos engagements. Il demande ce que cette prolongation coûterait à la commune du point de vue de l'organisation.

Mme Monbaron relève que Plan-les-Ouates a déjà dérogé à la préconisation de l'ACG, puisque nous avons ouvert 1 mois de plus. Cette décision avait été prise en raison du fait que nous avons un club de hockey de 230 membres et des hockeyeurs qui avaient été passablement privés durant ces années Covid. De plus, le planning en semaine est très chargé et les disponibilités sont rares en raison de l'utilisation de la patinoire par les écoles. D'autres part, des engagements avaient été pris et les factures devaient de toute manière être payées. Pour toutes ces raisons, nous avons choisi d'utiliser nos infrastructures au maximum et avons ouvert un peu plus tôt et prévu la fermeture le 19 février. On nous avait effectivement rapporté que l'affluence était moindre pendant la semaine de vacances. Une semaine de prolongation paraît peu de chose, mais la patinoire ne fonctionne pas toute seule, du personnel est là pour la gérer. Il s'agit d'auxiliaires qui ont un contrat à durée limitée. Il conviendra, le cas échéant, de les prolonger, s'ils sont disponibles, et de modifier les horaires du personnel fixe. La commune a en outre des contrats avec des entreprises pour monter et démonter la structure et les dates avaient déjà été fixées. Il faut une dizaine de jours pour que la glace fonde. Il faudrait donc refaire un planning avec de nouvelles dates.

Le Président constate qu'un vote sur le siège s'impose au vu des délais. Il soumet donc au vote du Conseil municipal le principe du vote sur le siège de cette résolution, ce qui est accepté avec 24 oui, soit à l'unanimité.

Le Président soumet la résolution au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la résolution R 11-2023 avec 13 oui, 8 non et 3 abstentions.

M. Reversy demande s'il sera possible de connaître la fréquentation de la patinoire pendant cette semaine supplémentaire.

Mme Monbaron répond par l'affirmative.

9. QUESTIONS

9.1 Patinoire

M. Lenoir relate qu'il s'est rendu récemment à la patinoire avec sa petite fille, qui n'a malheureusement pas pu patiner en raison du mauvais état des patins de location. Il demande si la commune prévoit un investissement et un entretien plus sérieux, de l'aiguisage par exemple.

Mme Monbaron répond qu'une partie du stock de patins est renouvelée chaque année. Elle fera le point à ce sujet avec le responsable du service des sports.

9.2 Animal

M. Haas s'est rendu à plusieurs reprises à Animal à La Julienne avec les enfants avec lesquels il travaille, et c'était vraiment bien, avec du très bon matériel. Il demande si ce matériel appartient à la commune, et le cas échéant, s'il pourrait être mis à disposition des structures d'accueil de la petite enfance de la commune, car les enfants ont adoré et c'était très pédagogique.

M. Magnin répond par l'affirmative. Ce matériel pourrait être distribué aux différentes institutions de la commune. Il se renseignera et donnera réponse dès que possible.

9.3 Déneigement des préaux du Sapay

Mme De Mitri demande quelle commune est responsable du déblayement des préaux de l'école intercommunale du Sapay.

M. Magnin répond que le groupement intercommunal du Sapay doit appeler les communes selon les piquets neige. Il s'agit principalement de Plan-les-Ouates.

9.4 Future bibliothèque

Mme de Mitri demande où sera installée la future bibliothèque si les locaux de Champ-Joly seront utilisés pour l'accueil d'élèves ukrainiens.

M. Magnin répond que l'objectif en 2023 est de l'installer à Champ-Joly. Il pourra y avoir une classe d'accueil à Champ-Joly et les autres élèves seraient accueillis dans d'autres écoles. D'après les prévisions du SRED, cela pourrait suffire. Dans ce cas, la bibliothèque pourrait être installée à Champ-Joly. S'il fallait créer une 2^{ème} classe, ce serait problématique. Le bâtiment est en cours d'aménagement, En effet, un escalier extérieur est indispensable, que ce soit pour une bibliothèque pour des classes.

9.5 Adjudications de travaux et entreprises locales

Mme de Mitri demande si les entreprises de la commune sont mandatées prioritairement dans le cadre des adjudications de travaux.

M. Rodriguez répond que les entreprises situées sur la commune sont sollicitées pour chaque appel d'offres. Dans le cas d'un appel d'offres sur invitation, elles reçoivent un courrier de notre part avec le cahier des charges et toutes les informations utiles ; dans le cas d'un marché ouvert, elles sont informées également et peuvent demander les renseignements nécessaires.

9.6 Visite du nouveau poste de police

M. Favre remarque que le Conseil municipal vote régulièrement des crédits importants, et une fois les travaux terminés, n'est plus informé. Il demande s'il est possible de visiter le nouveau

poste de police et les nouveaux locaux du service Construction et aménagement au chemin de Vers.

Mme Monbaron répond que le nouveau poste de police a été visité par les membres de la commission Sécurité. Elle propose d'organiser une visite pour les Conseillers municipaux ; une date sera fixée prochainement.

9.7 **Hangar du chemin de Vaulx**

M. Torri demande ce qu'il en est du hangar au chemin des Vaulx, qui est là depuis très longtemps et qui a déjà été bétonné, fermé, cadenassé, rénové.

Mme Monbaron répond que ce hangar appartient à un privé, et il peut donc en faire ce qu'il veut. Ce dernier a en effet pris certaines mesures pour éviter que des jeunes ne s'y rassemblent.

10. **DIVERS**

(Ndlr : M. Torri donne lecture de son message à M. Tinguely, qui a été retranscrit sous le point 10.4, avec tous les autres messages)

10.1 **Antennes 5G au Vélodrome**

Mme Soulier fait lecture du message suivant :

« Cher Magistrats et chers Collègues,

L'on m'a demandé de représenter la voix des habitants du quartier du Vélodrome. Il y a de cela 3 ans, nous avons fait opposition au projet de mise en place d'un mât avec 12 antennes 5G qui devait être mis en place à un coin de l'immeuble de Champ-Joly 2 à 8 de la commune. Pour rappel, plus de 500 signatures d'opposition ont été récoltées en moins de 3 jours. La pétition a été signée par les habitants du Vélodrome et également par les enseignants de l'école de Champ-Joly ainsi que par les professionnels travaillant à la crèche, ceux du parascolaire et du centre aéré. En date du 17 janvier dernier, j'ai reçu un courrier de l'Office des autorisations de construire m'informant que le projet a finalement été accepté et que l'autorisation de construire a été délivrée. J'ai alors de suite informé les personnes qui avaient participé à l'opposition de la mise en place de ces antennes dans un quartier familial. Les opposants ont par ailleurs le soutien de la régie Naef qui est également totalement contre la mise en place de ces antennes sur notre immeuble. Nous avons demandé l'entièreté du dossier et avons pu prendre connaissance du courrier de nos magistrats qui ont répondu à l'époque avec au préavis négatif. En date du 17 janvier également, nos magistrats ont reçu un courrier de la part de l'Office cantonal des autorisations de construire qui a clairement balayé l'argument qui avait été mis en avant à l'époque. Il est clair que l'argument utilisé ne semble pas digne de foi. Les propriétaires des immeubles ne peuvent accepter une moins-value de leur bien suite à la pose de ces 12 antennes. Enfin, il est surtout primordial de mettre en avant que ces antennes ne doivent pas être mises en place dans un quartier où sont regroupées des familles, une école, une crèche, un centre aéré et une maison de quartier. La commune de Plan-les-Ouates a la chance d'avoir une très grande zone industrielle et ils ont largement de quoi la mettre là-bas. Nous comptons donc sur le soutien de la commune dans la réponse qu'ils feront au service des autorisations de construire, voire de faire appel à un avocat également. »

M. Rodriguez annonce que le Conseil administratif a fait recours contre l'autorisation délivrée par l'office cantonal des autorisations. Il fait d'ailleurs systématiquement recours contre les

projets d'installation d'antennes 5G. Il précise à Mme Soulier que cette information peut être transmise à ses voisins.

10.2 Pétition pour le personnel soignant des HUG

M. Reversy signale des licenciements parmi le personnel soignant médical des HUG. Les personnes se retrouvent en fin de droits. Il fait part d'une pétition pour soutenir ce personnel soignant, que les personnes intéressées peuvent signer.

M. Magnin remarque que la publicité pour les pétitions n'est pas autorisée dans le cadre du Conseil municipal.

10.3 Terminologie pour les Ukrainiens

M. Solari remarque que le terme de « migrants » pour désigner des Ukrainiens n'est pas adéquat. Ce sont des réfugiés.

M. Magnin répond que M. Solari a raison dans le fond, mais la dénomination n'est pas erronée puisqu'une partie des réfugiés sont des migrants.

10.4 Messages à l'intention de M. Tinguely, démissionnaire du Conseil municipal

M. Torri fait lecture d'un message à l'intention de M. Tinguely :

« Cher Dominique,

Que dire après tant d'engagement, que dire après tant d'événements, que retenir ? Permettez-moi ce soir d'être un peu plus historique que lyrique, et d'écrire quelques lignes pour un Conseiller municipal qui aura siégé plus de 12 ans au sein de cet hémicycle. En effet, c'est en 2003 que le jeune Dominique Tinguely, à l'âge de 22 ans, est élu sous les couleurs bariolées, déjà l'arc-en-ciel, de l'Action villageoise. Tu es entré dans l'arène politique sous la houlette, comme tu l'as dit dans ta lettre, de M. Sauty, que tu appréciais. Puis ensuite, pris par d'autres impératifs, des études d'ingénieur, tu quittes ton siège en 2007, pour revenir cette fois pleinement chez les Verts en 2014. Je laisse à d'autres le soin de compter le nombre assez impressionnant et élevé de séances en commissions ou en plénières. Tu auras ainsi siégé, si le compte est bon, plus de 12 ans. Tu te seras investi pleinement pour ta commune en utilisant, hardiment parfois, les moyens délibératifs et des outils politiques. Permets-moi maintenant, cher Dominique, quelques digressions sur tes interventions, tes prises de position, tes questions au Conseil administratif et surtout tes motions déposées, amendées et votées avec succès. Pour la dernière, travaillée et acceptée par tous, il aura fallu 4 moutures différentes, que Dominique a faites pour que nous l'acceptions tous et obtenir un consensus. Ce que tu avais bien compris : on ne gagne pas tout seul en politique, ni ailleurs, du reste, même si parfois un rapport de minorité peut être proposé en commission ; c'est un outil rarissime, mais il existe. Il t'a permis un soir de plénière d'emporter la majorité et de permettre ainsi à la commune d'économiser la modique somme de CHF 250'000.-. C'était au sujet de gazon importé d'Allemagne, pour le rugby, si ma mémoire est bonne. Donc, je me permets encore de dire que tu as l'intelligence de sentir les vents d'opposition ou une traduction un peu plus personnelle : pour ton jeune âge, tu es un vieux briscard, rusé souvent comme un renard et parfois même un sacré lascar qui pouvait ruer dans les brancards. Les Verts perdent une force vive qui va nous manquer. Cet aréopage va perdre un fin connaisseur des rouages de notre sérail politique, mais puisque tu nous quittes, que tu veux tourner la page et partir pour d'autres rivages, il me reste encore un peu d'encre dans ma plume, mais avant de devenir trop dithyrambique et poétique, je n'ai qu'un seul mot à te dire, Dominique, merci. »

Il lui remet un présent, sous les applaudissements de la salle.

M. Seydoux fait lecture de son message :

« Mon cher Dominique,

Voilà 20 ans que l'on se connaît, puisque c'est en 2003 qu'a débarqué un jeune homme de 22 ans dans le parti de l'Action villageoise pour la campagne des élections 2003. Un jeune plein d'énergie et d'idées qui est venu bousculer quelques anciens, qui lui ont en fait un peu rendu la pareille, puisque dans cette première élection, Dominique est arrivé pour 6 sièges en 6^{ème} position ex aequo avec Mme Maret, et c'est l'âge qui les a départagés. Le retrait de M. Alain Sauty, qui a été une figure importante de l'Action villageoise, t'a permis de siéger dès le 1^{er} jour et de démarrer ta carrière politique à travers ce parti, pour adhérer par la suite aux Verts. Même si nous n'avons pas toujours été d'accord sur tout, ce fut un vrai plaisir de te côtoyer, d'échanger avec toi, et nous te souhaitons le meilleur pour ta vie personnelle, professionnelle et peut-être encore politique. C'est avec toute mon amitié que je te remets les résultats de ta 1^{ère} élection, où tu verras déjà que tu avais des soutiens plus de l'alternative que des libéraux radicaux du PDC. Merci pour ton engagement politique. »

Mme Ruegger fait lecture de son message :

« Cher Dominique,

Comme tu l'as dit dans ton message, tu as eu des moments inoubliables au sein de cet hémicycle. Il en fut de même pour nous. Un peu outsider, un peu électron libre, un peu professoral, mais certainement passionné par le domaine politique, ses enjeux et ses règlements. Ce fut un grand plaisir de siéger avec toi. Je me réjouis de continuer de débattre avec toi autour d'un verre lors d'un prochain croisement. En attendant, je te souhaite bon vent et te propose une petite dégustation d'un chocolat exceptionnel dont les producteurs et productrices, propriétaire de Choba-Choba, entreprise suisse, cultivent en agroforesterie des fèves de cacao durable au cœur de la forêt amazonienne.

M. Favre relate une anecdote personnelle, un dimanche passé ensemble avec M. Tinguely, alors qu'ils étaient respectivement président et vice-président du bureau de vote. Il y avait beaucoup de monde et ils se sont amusés à faire un pari sur le nombre de votants. Il a estimé à 280 votants et M. Tinguely à plus de 320. Le gagnant devrait payer le repas au restaurant. M. Favre a gagné, et il pensait que le restaurant choisi serait modeste, mais M. Tinguely a choisi le café de la Place ! En plaisantant, il précise que le repas était excellent mais qu'il lui a coûté très cher. Il lui souhaite une bonne suite.

M. Rochetin constate que le Conseil municipal perd l'un de ses piliers. M. Tinguely maîtrise bien ses sujets et cela a été un grand plaisir de travailler avec lui, même s'ils étaient souvent en désaccord. C'est aussi ce qui fait la richesse du Conseil municipal à Plan-les-Ouates, et on a toujours plaisir à se retrouver au carnotzet pour refaire le monde et s'accorder sur des bons moments d'amitié. Il a apprécié ses engagements et il aura laissé son empreinte de différentes façons. Il lui souhaite le meilleur pour la suite.

M. Rodriguez remarque avec amusement que bien qu'élue Conseiller municipal à l'âge de 22 ans, il ne détient plus le record de « jeunesse », qui a été pulvérisé par un jeune Vert de 18 ans et 2 mois. En entendant les témoignages précédents, on pourrait avoir l'impression que M. Tinguely est un « vieux de la vieille », et effectivement, il a marqué l'assemblée avec ses joutes verbales, notamment avec M. Rochetin, M. Rieben avec qui il a su parfois se rapprocher. Avec environ 76 séances de Conseil municipal, 166 séances de commissions, il a toujours œuvré pour que la population de Plan-les-Ouates se sente mieux, avec ses convictions qui ne sont pas toujours partagées. Avec la droiture qui le caractérise, il a décidé de partir, avec d'autres envies politiques. En plaisantant, il ajoute qu'il est vrai que le jus de choucroute lui donne plein de peps et de dynamisme. Il le remercie pour toutes ces années, où il y a eu de grands moments, par exemple

pour une voiture de police ou une halle de tennis. Il lui souhaite, au nom du Conseil administratif, bonne chance pour la suite, et lui remet un présent, sous les applaudissements de l'assemblée.

M. Tinguely remercie tout le monde pour ces sympathiques messages. Il se souvient de sa première séance de Conseil municipal, qui avait eu lieu dans une salle de l'ancienne mairie. Il avait été reçu par M. Favre, qui était alors secrétaire général de la commune. Certaines séances ont eu lieu au château de Compesières, lors de la construction de l'annexe qui abrite maintenant la salle du Conseil municipal. Après son départ, il est revenu chez les Verts, car au fond de lui, il a toujours été Vert. Même sous les couleurs de l'Action villageoise, il était plutôt l'écolo de l'hémicycle. Il a été dans la minorité lors de toute sa carrière politique à Plan-les-Ouates, et ce n'est pas toujours évident. Il a dû défendre des positions fortement minoritaires. Ce n'est pas un adieu mais un au revoir, et il se réjouit de recroiser ses collègues à Plan-les-Ouates et peut-être, pour certains, au Grand Conseil. Il se remémore avec plaisir les anciens membres du Conseil administratif : M. Baratelli, M. Seydoux, M. Arnold, puis Mme Monbaron, M. Magnin, M. Durand et enfin M. Rodriguez. Il remercie également les « Patricia » du secrétariat général, les secrétaires généraux et tous les chefs de services avec qui il a eu l'occasion de travailler en séances, notamment M. Gaillard et M. Zosso. D'autres forces arrivent derrière lui et il espère que le Conseil municipal leur réservera un bon accueil. Il encourage également les Conseillers municipaux à écouter les minorités. Les décisions sont toujours prises plus intelligemment lorsqu'il y a plusieurs sons de cloche. Il remercie tout le monde pour ces hommages et ces cadeaux qu'il se réjouit de découvrir.

10.5 Huis-clos

M. Rochetin souhaite un huis-clos après les questions du public.

Suspension de la séance

Le Président suspend la séance à 22h00 et donne la parole au public.

QUESTIONS DU PUBLIC

1. **M. Willy Rapin** remercie la Commune pour son geste pour l'acquisition des billets TPG, au nom de tous les seniors de Plan-les-Ouates.
2. Un habitant de Plan-les-Ouates qui y réside depuis 36 ans remercie la commune pour le geste très généreux pour les abonnements TPG. Il relève que la circulation à vélo est parfois difficile, notamment à la route de St-Julien. C'est tellement compliqué que les cyclistes préfèrent rouler sur le trottoir, ou de pousser le vélo sur le trottoir s'il y a des piétons. Cependant, le problème majeur est pour garer le vélo. Devant la Migros, il y a 3 places officielles pour les vélos, dont 2 sont occupées depuis très longtemps par des carcasses de vélos, rouillés, dégonflés, mais cadencés. Il demande si la commune pourrait s'adresser aux commerces, notamment la Migros, pour résoudre ce problème.

Mme Monbaron confirme que les APM ont des relations régulières avec les différents commerces et elle pourrait leur demander si le problème des carcasses de vélos a déjà été discuté avec la Migros, et le cas échéant, si celle-ci n'a pas donné suite. Elle n'est pas persuadée que ce sujet ait été abordé. Un projet de piste cyclable est à l'étude sur la route de

St-Julien. Les cyclistes peuvent en outre emprunter le mail, sans voitures, pour éviter la route de St-Julien.

M. Rodriguez confirme le projet de réaménagement de la route de St-Julien qui permettra d'avoir des pistes cyclables, dans les 2 sens. La traversée de la route sera également améliorée. Il s'agit nonobstant d'une route cantonale ; les enquêtes publiques seront déposées prochainement. Les travaux seront réalisés sous l'égide du Canton.

3. Une habitante aborde le sujet de la Maison du Marais, qui a pour but d'impliquer les habitants dans sa bonne marche en faveur du quartier. Elle demande comment il est possible d'avoir nommé un vice-président, qui n'habite même pas la commune et à peine connu par les habitants, d'autant plus que des personnes compétentes et habitant le quartier se sont proposées.

M. Magnin répond que la Maison du Marais a causé quelques soucis à la commune et qu'il a été proposé au comité en place de procéder à un audit. Il a été souhaité que la Maison soit gérée par une personne extérieure pendant la durée de cet audit. Il s'agit d'une situation provisoire. Les mesures nécessaires seront prises à la suite de cet audit, qui a été tout à fait apprécié par le comité. Nous sommes conscients des difficultés et ferons le nécessaire avec les personnes de bonne volonté pour relancer cette maison.

4. La même habitante aborde la sécurité ; elle estime que la police municipale devrait être plus présente aux endroits stratégiques, où on ne la voit pas très souvent. Il s'agit du chemin du Clos et des alentours du cycle des Voirets, l'arrière du cimetière, chemin de la Vironde, interdit à la circulation mais emprunté quand même par des véhicules qui dérangent et profitent du fait qu'il n'y a pas de contrôle.

Mme Monbaron pourra donner les renseignements précis sur les actions de la police municipale. Les contrôles sont essentiellement effectués aux Voirets lors des entrées et sorties des classes.

5. Un habitant informe qu'il était hier devant la commission des pétitions du Grand Conseil pour défendre, en tant que pétitionnaire principal, la pétition contre la fermeture du chemin de la Mère-Voie. Un bon accueil lui a été réservé et les personnes se sont montrées intéressées par la situation. Elles ont été surprises que la question n'ait pas pu être réglée au niveau de la commune. Contact sera pris avec différents services cantonaux et la commune. Il espère que la commune saura saisir la balle au bond pour défendre les intérêts des riverains et usagers qu'il représente.
6. Le même habitant aborde le sujet des infrastructures qui seront installées pour l'accueil des migrants. N'ayant pas trouvé d'informations sur le site de la commune, il se réfère aux articles parus dans la presse. Il est surpris par la facilité avec laquelle la commune donne son blanc sein et ne s'oppose pas. Les citoyens n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer, alors que cela pose des questions logistiques, pour les écoles par exemple, ainsi que des questions sécuritaires. Il est quand même question de 300 à 400 personnes, dont on ne sait pas comment elles seront occupées. On a vu les problèmes financiers et de délinquance qu'une situation similaire a posé dans d'autres endroits. Il souhaite plus d'informations et connaître les moyens pour s'y opposer. Ce projet a en effet été plutôt mal reçu dans son quartier.

M. Magnin répond que le Conseil administratif a été aussi surpris que lui lorsqu'il a appris que l'Etat mettait à disposition des parcelles pour l'Hospice Général pour créer ce centre d'accueil. La capacité d'accueil sur les 2 parcelles est d'environ 400 personnes. La commune n'a rien à dire sur le fait que le propriétaire met à disposition ses parcelles pour cette

construction, d'autant plus que c'est l'Etat qui légifère et donne les autorisations de construire. Une opposition permettrait de gagner du temps, mais nécessiterait une grande dépense d'énergie. Dans tous les autres cas similaires, les oppositions n'ont fait que retarder le projet de 2 ou 3 ans. En l'occurrence, il y a l'argument de l'urgence. La commune a été le plus clair possible vis-à-vis des riverains, qui ont été invités à comprendre les enjeux et savoir ce qui se développe près de chez eux. La commune, majoritairement, soutient l'accueil de ces personnes qui quittent des conditions dramatiques de guerre. Il convient également de rassurer les riverains, car les personnes accueillies ne sont pas des délinquants et seront occupées. L'Hospice Général prévoit en effet des cours, les Ukrainiens ont le droit de travailler et pourront chercher un emploi pour valoriser leurs compétences. La commune fera le nécessaire pour ce qui n'est pas pris en charge par le Canton ou l'Hospice Général. Il convient de tordre le cou à certaines rumeurs. Il n'y a pas plus de délinquance dans ces centres de réfugiés qu'ailleurs, c'est une réalité. L'attitude de la commune est plus dans le sens d'un bon accueil pour que tout se passe bien, que de l'opposition, où on est sûrs que cela ne se passera pas bien.

7. Un habitant tient à remercier le Conseil administratif d'avoir répondu sur le sujet de l'antenne 5G prévue à Champ-Joly. Il représente le comité de gestion de la PPE du n° 2 de l'immeuble, ainsi que la gestion centrale de tous les immeubles « noirs » du quartier qui s'opposent également et feront recours contre la décision d'accorder l'autorisation de construire. Il remercie également Mme Soulier pour son intervention.

Fin de la séance publique

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion à 22h15 et souhaite une bonne soirée à tous.

La suite de la séance à huis-clos n'est pas protocolée.

La Secrétaire
Nathalie RUEGGER

Le Président
Sylvain DUPRAZ

Liste des annexes

- a) Sports du 19 janvier**
- b) Environnement et infrastructures du 23 janvier**
- c) Finances du 26 janvier**

Annexe 1

D 90-2022 R : Crédit d'engagement de 2 600 000 F pour la réalisation d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciens à Plan-les-Ouates.

Annexe 2

D 93-2023 P : Crédit d'engagement de 30 000 F pour une étude destinée à préciser la faisabilité architecturale de la future infrastructure culturelle et sociale « La Ruche » sise dans le Plan Localisé de Quartier N° 2 dit « Cherpines » à Plan-les-Ouates.

Annexe 3

D 94-2023 P : Crédit d'engagement de 2 400 000 F pour la réalisation des travaux d'un nouveau bâtiment pour le Jardin d'aventures (JAPLO) sur la parcelle N° 10'130 à Plan-les-Ouates.

Annexe 4

D 95-2023 P : Acquisition de 44,6 % de la future parcelle N° 7'487 du PLQ Rolliet et constitution d'un droit de superficie à la société Rolliet Activités SA sur la future parcelle N° 7'487 du périmètre de l'îlot H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.

Annexe 5

D 96-2023 P : Crédit d'engagement de 300 000 F pour l'étude en vue de la rénovation technique, énergétique et typologique du bâtiment de la Mairie à Plan-les-Ouates.

Annexe 6

D 97-2023 P : Constitution d'une servitude de passage à pied et véhicules sur la parcelle N° 5662, Commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 50, propriété de la Commune, au profit de la parcelle N° 5660, Commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 48.

Annexe 7

R 11-2023 : En faveur de la prolongation d'exploitation de la patinoire

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 7 février 2023

<p>RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS</p>

Date de la séance de la commission : Jeudi 19 janvier 2023 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Audition de Madame Katia Piemontesi du Centre équestre de Plan-les-Ouates

Présentation du Centre équestre de Plan-les-Ouates, son historique, ses activités, les problématiques actuelles et ses projets futurs.

Cette audition a ensuite suscité un débat au sein de la commission.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 23 janvier 2023

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 7 février 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 23 janvier 2023 à 20h00

D 90-2022 : Crédit d'engagement de 2'600'000 F pour la réalisation d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

M. Mario Rodriguez, Conseiller administratif en charge du dossier, rappelle qu'il était prévu initialement que l'accès des immeubles sis aux Sciers devait se faire dans le cadre de la construction de la route L1-L2 prévue entre le giratoire de la Milice et la route d'Annecy. A la suite de l'abandon de ce projet par le Grand Conseil, cet accès se fait provisoirement sur la route de Saconnex-d'Arve qui subit un trafic important et qui s'écoule notamment sur la route du Camp.

Il était donc nécessaire de construire un nouvel accès. Après des discussions difficiles avec l'Etat de Genève et l'Office fédéral des routes, en raison de multiples contraintes, le Conseil administratif revient avec un projet qui réduit le nombre d'arbres à abattre par rapport au projet initial, qui comprend une piste cyclable bidirectionnelle et un trottoir pour les piétons.

La réalisation de cette route permettra également de supprimer l'accès sur la route de Saconnex-d'Arve, car tout le trafic du quartier des Sciers passera dès la fin de cette année 2023 par le giratoire de la Milice.

La commission préavise favorablement et à l'unanimité le crédit de 2'600'000 F, dont 1'329'000 F environ seront pris en charge par le Fonds intercommunal d'équipement. La charge nette sur la commune de Plan-les-Ouates est donc de 1'271'000 F environ.

Le rapporteur : Denis Thorimbert
29 janvier 2023

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 26 janvier 2023 – 19h30

1. Délibération D 90-2022 : Crédit d'engagement de 2 600 000 F pour la réalisation d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciens à Plan-les-Ouates

Monsieur le Maire donne des explications et répond aux questions des commissaires.
Toutes les informations utiles ayant été fournies, la Commission préavise favorablement la délibération, à l'unanimité.

Barthélémy VON HALLER, rapporteur



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 90-2022**
Séance du 7 février 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 2 600 000 F pour la réalisation d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le Plan localisé de quartier N° 529-29'783 (PLQ) « Les Sciers », adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015,

vu l'accès principal au PLQ susmentionné prévu initialement par la création de la route du Salève issue du projet de la demi-jonction Lancy-Sud,

vu le refus par le Grand Conseil lors de sa session du 9 avril 2019 du projet de loi PL 12'183 visant à financer les infrastructures dites de Genève-Sud, enterrant de fait le projet de la demi-jonction Lancy-Sud associé,

vu que la seule voie carrossable existante permettant l'accès au PLQ Les Sciers, soit la contre-route de l'autoroute, n'a aucune existence légale et ne permet pas d'accueillir un trafic de quartier au vu de ses caractéristiques techniques,

vu l'arrivée des premiers habitants du quartier dans le courant de l'automne 2020,

vu l'obligation de raccorder le PLQ Les Sciers à un réseau routier existant,

vu l'absence de projet alternatif proposé par le Canton,

vu la nécessité de pouvoir offrir aux 1500 habitants du quartier un accès aisé à l'autoroute et sur les grands axes sans péjorer les routes communales déjà surchargées,

vu la délibération D 185-2019, votée le 28 janvier 2020, pour l'étude d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates d'un montant de 165 000 F,

vu l'entrée en force de l'autorisation de construire DD 317'350 déposée à l'Office des autorisations de construire pour la réalisation des travaux,

vu le mandat confié au bureau d'ingénieurs T-Ingénierie,

vu l'exposé des motifs EM 90-2022, de décembre 2022, comprenant le descriptif du projet et l'estimation du coût des travaux, ainsi que le plan de situation du projet,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

1. D'accepter de financer le crédit d'engagement pour la réalisation d'une route d'accès au périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 2 600 000 F destiné à financer cette réalisation, y compris les frais d'étude.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 2 600 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De prendre acte qu'une participation de 1 329 000 F sera demandée au Fond Intercommunal d'Equipement.
5. D'amortir la dépense nette prévue de 1 271 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA/GR/phz/ #128'094 - SF/PL – 7.2.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 93-2023**
 Séance du 7 février 2023

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 30 000 F pour une étude destinée à préciser la faisabilité architecturale de la future infrastructure culturelle et sociale « La Ruche » sise dans le Plan Localisé de Quartier N°2 dit « Cherpines ». à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur de quartier des Cherpines adopté en octobre 2013 par le Conseil d'Etat ;

vu l'image directrice issue de la Maîtrise d'œuvre Urbaine des Cherpines (MOEU) validée en 2014,

vu le PLQ N° 30'087 portant sur la deuxième partie des Cherpines, en attente du lancement de l'enquête technique par le Canton, intégrant dans son dessin un équipement socio-culturel dit « La Ruche » sur la future place des Cherpines, à cheval sur le territoire des deux communes, (Plan-les-Ouates et Confignon),

vu la future cession gratuite aux Communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, des parcelles de la future place des Cherpines intégrées à ce PLQ, comme indiqué dans le règlement du PLQ N° 30'087,

vu les besoins sociaux et culturels des deux communes dans un quartier qui devrait accueillir environ 10'000 habitants,

vu la validation le 15 septembre 2022 de la programmation de « La Ruche » par les Conseils administratifs de Confignon et de Plan-les-Ouates,

vu la nécessité d'identifier la taille, la volumétrie et de connaître la morphologie par rapport à la place des Cherpines du bâtiment dit « La Ruche »,

vu le besoin d'estimation des coûts de réalisation et des coûts de fonctionnement de cette infrastructure en fonction du programme déterminé,

vu le besoin de connaître son phasage et sa durée de construction,

vu la volonté de mener une étude conjointe entre les deux Communes sur une infrastructure de portée intercommunale et symbolique et de co-financer à hauteur de 50% pour chaque Commune ladite étude,

vu l'exposé des motifs EM 93-2023, de février 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

1. D'accepter la réalisation d'une étude de faisabilité architecturale de la future infrastructure culturelle et sociale « La Ruche » aux Cherpines.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 30 000 F, destiné à son financement.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 30 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

SC/PM - SCA/YG/phz - # 130'426 – SF/PL – 7.2.2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 94-2023 P**
 Séance du 7 février 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 2 400 000 F pour la réalisation des travaux d'un nouveau bâtiment pour le Jardin d'aventures (JAPLO) sur la parcelle N° 10'130 à Plan-les-Ouates

Vu la création, le 1^{er} octobre 2002, de l'association du Jardin d'Aventures de Plan-les-Ouates dit le « JAPLO », souhaitée par la Commune de Plan-les-Ouates,

vu le vote de la délibération D 05-1999, permettant la réalisation de structures scolaires provisoires sur la parcelle N°10'437, propriété de la Paroisse catholique romaine de Plan-les-Ouates – Perly-Certoux et sur les parcelles adjacentes N°10'029 et N°10'030, propriétés de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu l'utilisation de ces infrastructures dès 2002 par le jardin d'enfants « Les Abeilles » et le Jardin d'aventures « JAPLO »,

vu la volonté de la Paroisse catholique romaine de Plan-les-Ouates – Perly-Certoux de réaliser un immeuble d'habitations avec surfaces d'activités au rez-de-chaussée sur sa parcelle N°10'437 et son annonce de résiliation de la convention existante relative à la mise à disposition d'une partie de ladite parcelle, à la date du 31 juillet 2022, nécessitant le démontage des bâtiments existants,

vu la demande formulée par ladite Paroisse et validée par le Conseil administratif de pouvoir récupérer la parcelle N°10'437 pour la fin de l'année 2021,

vu le vote de la délibération D 33-2021, permettant la démolition des pavillons du jardin d'enfants « Les Abeilles » et du « JAPLO » et le déménagement temporaire de leurs activités dans les locaux de l'école Champ-Joly CE,

vu la nécessité de pouvoir mettre à disposition du « JAPLO » un nouveau lieu d'accueil lui permettant d'exercer ses diverses activités,

vu les parcelles N°10'029 et N°10'130, situées en zone 5, propriétés de la Commune de Plan-les-Ouates, sur lesquelles se déroulent déjà les activités du « JAPLO »,

vu l'emploi de l'article 26, alinéa 1 de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 – LaLAT (L1 30),

vu les séances de travail effectuées par l'administration avec les utilisateurs du « JAPLO » afin de définir les besoins liés à leurs activités,

vu le vote de la délibération D 193-2020 pour l'étude d'un nouveau bâtiment pour le « JAPLO »,

vu la demande d'autorisation de construire DD 114 070 autorisée le 28 juillet 2021 par l'Office des autorisations de construire,

vu les séances de travail entre les membres du Conseil de la Paroisse et la Commune de Plan-les-Ouates concernant le projet d'immeuble sur la parcelle N°10 437,

vu l'exposé des motifs EM 94-2023, de février 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

5. D'accepter le crédit d'engagement pour la réalisation des travaux d'un nouveau bâtiment pour le Jardin d'aventures « JAPLO » sur la parcelle N° 10'130 à Plan-les-Ouates.
6. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 2 400 000 F, destiné à réaliser ces travaux et d'intégrer les frais d'étude.
7. De comptabiliser la dépense brute prévue de 2 400 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
8. D'amortir le montant net prévu de 2 400 000 F au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

SCA/VLM/LP/phz/bg/#106'854 – SF/PL – février 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 95-2023 P**
 Séance du 7 février 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif à l'acquisition de 44,6% de la future parcelle N° 7'487 du PLQ Rolliet et la constitution d'un droit de superficie à la société Rolliet Activités SA sur la future parcelle N° 7'487 du périmètre de l'îlot H1 du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur Communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu le PLQ « Le Rolliet » N° 30'043 adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force en octobre 2018,

vu la possession par la Commune de 4'964 m² de droits à bâtir activités tous situés sur le périmètre du PLQ Rolliet, représentant au total 32,6% des droits à bâtir destinés aux activités présentes sur le périmètre,

vu la répartition des droits à bâtir destinés aux activités propriétés de la Commune dans les îlots « H1 » de la pièce « Ea » et « K » de la pièce « D » du PLQ Rolliet,

vu la maîtrise par la Commune de 55,4% des droits à bâtir de l'îlot H1 soit 3'646m²,

vu le regroupement des autres propriétaires privés du périmètre du Rolliet en une société « Rolliet Activités SA » mettant en commun l'ensemble de leurs droits à bâtir activités dont 44.6% du bâtiment H1 et 100% du bâtiment J,

vu la volonté communale de développer un pôle santé-social ainsi qu'un poste de Police municipale dans l'îlot « H1 » du PLQ Rolliet,

vu la volonté de la Commune d'octroyer un droit de superficie sur la parcelle N 7'487 supportant le bâtiment H1 afin de disposer d'un droit de regard sur la conservation à long terme d'une programmation santé-sociale grand public dudit bâtiment,

vu la volonté de développer en commun les bâtiments d'activités « H1 » et « J » du PLQ Rolliet afin de profiter des synergies dans les programmes liés à la santé (Pôle santé-social dans H1, EMS et résidence sénior dans J) et dans leur réalisation,

vu le dossier de mutation parcellaire N° 37/2020 établi en date du 28 septembre 2021 par le bureau de géomètre officiel Buffet-Boymond SA créant notamment la nouvelle parcelle N° 7'487, qui deviendra propriété à 55,4% de la Commune et qui devrait permettre d'accueillir le bâtiment « H1 », étant précisé que ce dossier de mutation pourrait encore subir de légères modifications,

vu la délibération D 22-2020 votée par le Conseil municipal le 9 février 2021, transformée en résolution par le Service des affaires communales, autorisant le Conseil administratif à signer une convention entre Rolliet Activités SA et la Commune permettant de régler les modalités de réalisation des bâtiments d'activités H1 et J,

vu la convention entre Rolliet Activités SA et la Commune de Plan-les-Ouates concernant le développement, la construction et l'exploitation des bâtiments d'activités H1 et J du Rolliet signée le 10 février 2022,

vu le projet d'acte de constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) établi par Me Rubido, daté du 14 septembre 2022 intégrant également la cession à la Commune par Rolliet Activités SA des 44,6% de la parcelle 7'487,

vu les conditions énoncées pour la constitution du DDP et notamment le but du DDP, la durée de 99 ans, ainsi qu'une rente annuelle fixée à 22,50 Fr/m² de surface brute de plancher sous déduction des locaux qui seront exploités par la Commune en qualité d'usufruitier (poste de Police municipale et centre social),

vu l'exposé des motifs EM 95-2023, de février 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir auprès de Rolliet Activités SA les 44,6% de la future parcelle N° 7'487 de la Commune de Plan-les-Ouates, soit 2'935m².
2. De prendre acte que la part de copropriété de 44,6% de la future parcelle N° 7'487, soit 2'935 m², acquise par la Commune auprès de Rolliet Activités SA, sera payée par compensation de créance avec le prix de ladite part de copropriété durant les cinquante (50) premières années du droit de superficie.
3. D'autoriser le Conseil administratif à octroyer à la société Rolliet Activités SA un droit de superficie distinct et permanent à titre onéreux d'une durée de 99 ans sur la parcelle N° 7'487 de la Commune de Plan-les-Ouates, en vue de la construction d'un bâtiment d'activités accueillant notamment un pôle santé-social, parcelle issue du dossier de mutation parcellaire N 37/2020 établi le 28 septembre 2021 par Buffet/Boymond SA, géomètre officiel, et sur la base du projet d'acte notarié établi le 14 septembre 2022 par Me Rubido, qui pourrait encore subir de légères modifications, aux conditions ci-après :
 - Le montant de la rente annuelle est fixé à vingt-deux francs et cinquante centimes (CHF 22.50) par mètre carré de surface brute de plancher, sous déduction des surfaces brutes de plancher nécessaires à la réalisation des locaux qui seront exploités par la Commune en qualité d'usufruitier, soit principalement :
 - o Un poste de Police municipale d'une surface comprise entre 300 et 500 m² de surfaces utiles.
 - o Environ 100 m² de surfaces utiles pour le programme social.
 - Il est à préciser que les surfaces figurant, ci-dessus, sont indicatives et seront bien évidemment réajustées en fonction des surfaces brutes de plancher réelles du bâtiment indiquées dans l'autorisation de construire, une fois celle-ci entrée en force.
4. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

SCA/YG/phz/bg #132'921 – (Vérification SF/ XX XX) - février 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 96-2023 P**
 Séance du 7 février 2023

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 300 000 F pour l'étude en vue de la rénovation technique, énergétique et typologique du bâtiment de la Mairie de Plan-les-Ouates

Vu les délibérations D 53-2001 de 540 000 F, D 83-2003 de 5 800 000 F et D 45-2005 de 600 000 F votées entre octobre 2001 et mars 2005 pour les études et travaux de rénovation de la Mairie et la construction du bâtiment de liaison,

vu la délibération D 182-2019 de 160 000 F votée le 10 décembre 2019 pour la mise en œuvre d'une étude EPIQR+ dans le plan décennal 2020-2030 d'assainissement technique et énergétique des bâtiments du patrimoine administratif et financier,

vu le rapport d'analyse EPIQR+ établi en août 2020 par Estia dans le cadre de son diagnostic du bâtiment de la Mairie, ainsi que ses préconisations et conclusions concernant les problèmes techniques et fonctionnels du bâtiment nécessitant des améliorations et des adaptations aux nouvelles normes énergétiques,

vu l'appel d'offres en cours pour la désignation d'un mandataire architecte, la consultation et les appels d'offres à venir pour le choix de mandataires techniques, ingénieurs CVSE, ingénieur civil, acousticien et ingénieur en sécurité incendie.

vu l'exposé des motifs EM 96-2023, de février 2023, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

9. D'accepter le crédit d'engagement pour l'étude en vue de la rénovation technique, énergétique et typologique du bâtiment de la Mairie de Plan-les-Ouates.
10. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 300 000 F, destiné à financer cette étude.
11. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

12. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'engagement sera intégré au crédit de réalisation qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
13. En cas de non réalisation du projet, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

SCA /LP/phz/bg #131'573 – SF/PL – Février 2023



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 97-2023**
 Séance du 7 février 2023

DELIBERATION

relative à la constitution d'une servitude de passage à pied et véhicules sur la parcelle N° 5662, Commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 50, propriété de la Commune, au profit de la parcelle N° 5660, Commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 48.

Vu l'acceptation de la délibération D 76-2022 par le Conseil municipal le 27 septembre 2022 relative à la constitution d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 5660, sise chemin de Maronsy 48, au profit de la parcelle N° 5662, sise chemin de Maronsy 50, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu les nouvelles discussions avec le propriétaire de la parcelle N° 5660 et sa demande de régulariser une situation existante par la constitution d'une servitude de passage à pied et véhicules sur la parcelle N° 5662, propriété de la Commune de Plan-les-Ouates au profit de sa parcelle N° 5660, sise au chemin de Maronsy 48, en contrepartie de la servitude de distance et vue droite acceptée dans la délibération D 76-2022.

vu le plan de servitude du bureau de géomètres HKD Géomatique du 17 janvier 2023 et le projet d'acte notarié rédigé par Me Patrick Bonnefous, notaire à Genève,

vu l'exposé des motifs EM 97-2023, de février 2023, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 25 oui (unanimité)

14. D'accepter la constitution d'une servitude de passage à pied et véhicules sur la parcelle N° 5662, Commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 50, propriété de la Commune, au profit de la parcelle N° 5660, Commune de Plan-les-Ouates, sise chemin de Maronsy 48, selon le plan de servitude établi le 17 janvier 2023 par le bureau HKD Géomatique, géomètre officiel.
15. De comptabiliser les frais d'actes sur le crédit d'investissement lié à la délibération D 188A-2020 relative à la reconstruction de la Distillerie de Saconnex-d'Arve.

16. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature de l'acte notarié régissant la constitution de cette servitude.

SCA/LP/phz/# 135'872– SF/PL - 07.02.2023

RESOLUTION DU GROUPE PDC – LE CENTRE

EN FAVEUR DE LA PROLONGATION D’EXPLOITATION DE LA PATINOIRE

Considérant :

- Que les prévisions sur la pénurie énergétique sont moins catastrophiques que prévu,
- que trois autres communes du Canton (Grand-Saconnex, Carouge et Bernex) ont pris l’option de poursuivre l’exploitation de leur patinoire extérieure jusqu’à la fin du mois de février,
- que la patinoire constitue un lieu de rassemblement fort apprécié par nos habitants,
- que la prolongation de l’exploitation ravira les utilisateurs de la glace, clubs sportifs ou tout public,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif

par 13 oui, 8 non et 3 abstentions

- A prolonger l’ouverture de la patinoire au moins jusqu’à la fin du mois de février 2023.

Pour le PDC - Le Centre : Anita DE MITRI, Vincent GILLET, Philippe ROCHETIN,
Barbara SOULIER, Denis THORIMBERT, Isabelle WILLIMANN